

## ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Comité est invité à adopter le budget supplémentaire du budget principal de la Caisse des Ecoles. Ce dernier a vocation à reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, d'ajuster certains crédits de l'exercice en cours, et d'inscrire des crédits supplémentaires pour engager de nouvelles réalisations.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP	RAR	BS	BUDGET TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 300,00 €	- €	4 742,11 €	11 042,11 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 920,00 €	- €	600,00 €	52 520,00 €
TOTAL DEPENSES		58 220,00 €	- €	5 342,11 €	63 562,11 €

002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	5 342,11 €	5 342,11 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 220,00 €	- €	- €	57 220,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES		58 220,00 €	- €	5 342,11 €	63 562,11 €

## SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP	RAR	BS	BUDGET TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €
TOTAL DEPENSES		- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €

001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €
TOTAL RECETTES		- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €

Réf.	2024	3	CDE
------	------	---	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
26/04/2024		6		

L'an deux mille vingt-quatre le seize mai à 18h30, le Comité de la Caisse Des Ecoles légalement convoqué s'est réuni à la Mairie « salle du Chapitre » de Breuillet sous la vice-présidence de Mme MAYEUR Véronique.

Étaient présentes : Mesdames : MAYEUR, PRADINES, SIMEANT, RODRIGUES

Était absent : Monsieur BEN KHEDER

Était excusée : Madame BRUNEL

**OBJET** ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants.

VU le budget primitif 2024 adopté par délibération du Comité de la CDE le 22 janvier 2024.

VU la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2023,

VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent,

Le Comité de la Caisse Des Ecoles de Breuillet, après en avoir délibéré,

Par voix pour, voix contre, abstention

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la CDE, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

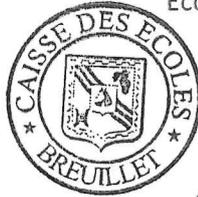
Chapitre	Libellé	BP	RAR	BS	BUDGET TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 300,00 €	- €	4 742,11 €	11 042,11 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 920,00 €	- €	600,00 €	52 520,00 €
TOTAL DEPENSES		58 220,00 €	- €	5 342,11 €	63 562,11 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	5 342,11 €	5 342,11 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 220,00 €	- €	- €	57 220,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES		58 220,00 €	- €	5 342,11 €	63 562,11 €

## SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP	RAR	BS	BUDGET TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €
TOTAL DEPENSES		- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €
TOTAL RECETTES		- €	- €	17 600,01 €	17 600,01 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme La Présidente de la Caisse des Écoles,



Veronique MAYEUR.

Mis en ligne le 23/05/2024 à 10h09

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-091-269103131-20240516-20243CDE-BF